

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUÉRARD

Nombre de membres

En exercice : 19

Votes : 19

SÉANCE DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 22 Mars 2021

Date d'affichage : 22 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué le 29 décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Grand Morin, à huis-clos au vu de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel NALIS, Mme Geraldine GRIBOVALLE, M. Joël PICART, Mme Anne Marie THIEBAUT, M. Benoit LOCART, Mme Dominique BIRGY, Mme Julie BABIN, Mme Béatrice DELOUMEAUX, M. Pierre FONTAINE, M. Sébastien JOUAN, M. Daniel KISZEL, M. Étienne LEFEBVRE de RIEUX, Mme Nathalie LORENTZ, M. Dominique MEHL, M. Thierry PIEDELOUP, Mme Nathalie PIETU, M. Jean-Sébastien SIBOUR.

Absents représentés :

Mme Laurence GILLIOTTE a donné pouvoir à M. Benoit LOCART

Absente excusée : -

Secrétaire de séance : Mme Dominique BIRGY

BAUX COMMUNAUX
LOYERS DE NOS LOCATAIRES COMMERÇANTS
DURANT LA PÉRIODE D'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

En application de l'article 4 de l'ordonnance 2020-316 du 25 Mars 2020 relative au paiement des loyers ou de charges locatives dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie du Covid-19,

Compte-tenu de ces circonstances exceptionnelles et des fermetures totales ou partielles depuis le 2 novembre 2020, Monsieur le Maire propose d'annuler le loyer mensuel (1 214,17 €) de Monsieur TROCKLE Christophe (Café « Le Petit Guérard ») pendant toute la durée de la fermeture due aux mesures d'urgence sanitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** l'annulation des loyers de Monsieur TROCKLE Christophe pendant la durée de fermeture de son établissement due aux mesures d'urgence sanitaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Daniel NALIS.

Daniel NALIS.